



## **Métiers des bibliothèques et de la documentation.**

### **Rubrique : Évolution des métiers des bibliothèques et de la documentation.**

#### **Horizon 2022**

##### ***Big data.***

**De nouveaux métiers : e-bibliothécaire, e-documentaliste, manager de l'information, community manager.**

**Médiation numérique et co-construction.**

**Un nouveau profil de cadres en bibliothèques.**

« La profession de bibliothécaire a, on le sait, un rapport ambigu aux techniques : fascination et inquiétude. Fascination parce que l'irruption de nouvelles techniques signifie l'avancée vers la modernité (une modernité toujours plus moderne, une modernité toujours plus technique). Réjean Savard : « Si l'on en croit les programmes de formation continue des bibliothécaires où les nouvelles technologies écrasent de tout leur poids les autres sujets de formation (du moins en Amérique du Nord), on peut se demander si cette profession a un intérêt pour autre chose que les applications informatiques à la bibliothéconomie. » Inquiétude parce que des techniques étrangères à la profession (« non identitaires ») peuvent (sembler) mettre en péril l'identité du métier, le cœur de métier, les compétences mobilisées et la légitimité professionnelle. » Anne-Marie Bertrand, Editorial, *Bulletin des bibliothèques de France*, 2012, n° 5.

Une sélection de faits émergents permet de dresser les futurs possibles des métiers des bibliothèques et de la documentation en termes de compétences, d'activités et de formation.

Ces faits émergents peuvent être classés en facteurs exogènes et endogènes ; ces derniers étant les corollaires professionnels des premiers. Deux familles de facteurs exogènes se détachent : la masse documentaire numérique et la crise économique.

La société produit une masse de données numériques sans fin, le *Big data*. Internet s'enrichit de contenus primaires contribuant au partage du savoir et de contenus secondaires : la recherche d'informations produisant elle-même de l'information. Face à cet océan de données numériques, le professionnel de la documentation développe des compétences de gestionnaires de l'information et de médiation numérique. De nouveaux métiers sont en voie de développement : éditeur d'ontologies, community manager, document controller, gestionnaire de ressources numériques, manager de l'information (étude du SerdaLab, 2009). « Si le bibliothécaire reste aujourd'hui un médiateur, c'est en tant que tiers-participant. Se gardant d'une neutralité toujours illusoire, il gagne à agir en chef de projet. Il est celui qui oriente, grâce à la vue systémique qu'il a construite des outils, pratiques et environnement technique pris ensemble. Paradoxalement,

c'est à l'heure où la technique occupe une place prédominante que le bibliothécaire a tout à gagner à se départir du statut de technicien. Aujourd'hui, nous ne sommes ni maîtres du jeu technique, ni esclaves d'une innovation subie ; il n'y a donc plus aucun sens à opposer « pro » et « anti » technique. Au-delà du « ni-ni », espérons que l'évolution des pratiques professionnelles devance celle des discours. Si l'on parle beaucoup de la bibliothèque comme « troisième lieu », parions aussi sur ce terme pour désigner l'émergence d'un nouvel imaginaire de la technique. Un tel lieu invite à se représenter les techniques comme un complexe social dont le ressort est l'interaction. Engagés dans cette modeste voie, les bibliothécaires renonceront à la confortable – mais illusoire – position de « stratège » pour investir celle plus incertaine du « tacticien ». Cette distinction, que l'on doit à Michel de Certeau, illustre la nécessaire conversion du regard que nous avons à opérer. Là où le « stratège » exerce son pouvoir comme un chef militaire qui commande et impose sa loi dans une position de surplomb, le « tacticien », lui, tire son pouvoir des circonstances et de son habileté à aménager, au coup par coup, une situation dont il a su lire la complexité. Le bibliothécaire n'existera qu'en développant des tactiques ». Anne Boraud, *Décrochages dans l'imaginaire technique des bibliothécaires*, *Bulletin des bibliothèques de France*, 2012, n° 5. Ce bibliothécaire tiers-participant invite le public à la co-construction des services de la bibliothèque, assure la médiation des collections numériques à l'aide d'outils collaboratifs (réseaux sociaux) et intègre la fin de la collection comme modèle dominant pour accompagner la construction d'un savoir par agrégation de connaissance. « [...] les bibliothèques universitaires ne peuvent plus attirer leur public par la seule ampleur, la seule qualité de leurs collections, comme elles l'ont fait pendant des décennies. [...] le public actuel des universités expérimente, même si c'est de manière hasardeuse, d'autres formes d'accès à l'information nécessaire. Cette tendance sera d'autant plus nette, dans les années qui viennent, que les générations qui arrivent aujourd'hui à l'université sont celles des *digital natives*, dont non seulement le regard, mais même la pratique sont très éloignés de celles des générations qui les ont précédées. Dès lors, fonder le dogme sur la seule collection, qui fait appel à des repères intellectuels qui ne sont pas ceux des « natifs numériques », revient effectivement à une forme de blocage. » Frédéric Saby, *Quel est l'avenir de la bibliothéconomie*, texte prochainement publié aux Presses de l'enssib.

Les restrictions budgétaires induites par la crise économique ont introduit le management et la performance en bibliothèque. Les cadres de bibliothèque et en particulier le directeur assument une large part de la gestion administrative des établissements. La performance recentre pour sa part les efforts vers la question des publics. Les 18-35 ans - la génération Y - qui désertent les bibliothèques s'annoncent comme le public cible des années à venir. L'efficacité si elle n'éluera pas la sphère du numérique se lit plus immédiatement dans des stratégies locales. La bibliothèque *living room* ou troisième lieu, quels que soient ses enjeux de sociabilisation, constitue aussi un atout marketing pour séduire un public non fréquentant. En tant que nouveau modèle de bibliothèque, elle postule un réinvestissement du lieu social par l'individu. Et se pose conséquemment comme une alternative au processus d'individuation du virtuel.

De ces états de faits, plusieurs scénarii prospectifs se font jour. « Le premier dilue totalement la nécessité de la bibliothèque publique dans l'océan d'un système documentaire libéral-libertaire. On connaît déjà le nom 2000 de cet

océan : Internet, de certains de ses courants dominants – Google, par exemple, qui ne s’est pas par hasard invité dans le débat autour du patrimoine imprimé -, de certains de ses fonds, au sens marin du mot – Wikipédia, par exemple. Capillarité infinie (provisoirement jusqu’au « téléphone intelligent »), censure réduite, expertise autogérée... Dans une telle perspective, plus que les institutions de la production artistique ou de la production scientifique, les institutions documentaires ont du souci à se faire pour leur survie. [...] il existe un scénario B, où la bibliothèque publique préserve l’essentiel de son identité, non comme réserve d’Indiens mais comme service public. [...] Un bricolage imprévisible sera, dans ce cas, la résultante de la loi de compensation qui explique que, par exemple, l’âge du virtuel soit, *ipso facto*, celui où le contact physique acquiert une valeur, pour ne pas dire une violence, toute particulière. Sur le terrain considéré, la compensation pourrait se situer sur deux plans, celui du *biblios* et celui de la *thêkê*, en d’autres termes celui de la matérialisation – disons-même de la re-matérialisation – des objets de communication, dont les virtualités, justement ne sont pas épuisées par le virtuel et, surtout celui de la localisation. Face à la logique d’un village global mais virtuel la sociabilité, dont diverses enquêtes ont mis en lumière l’importance dans les usages des lieux de lecture publique, peut se révéler féconde et attractive, en maintenant avec l’objet documentaire un type de relation doté, et superlativement, d’individualisation, d’interactivité et de réactivité – bref de qualités communément attribuées aux outils électroniques mais qui n’en sont aucunement l’apanage. » Pascal Ory, *Quel horizon ?*, in *Horizon 2019 : bibliothèques en perspectives*, Presses de l’enssib, 2011.

Dans cette logique de re-socialisation, la formation à la médiation pourrait prendre de l’ampleur. « En laissant libre cours à la désintermédiation, les bibliothèques (prises dans leur globalité) renonceraient assurément à deux composantes au moins de leur métier. Celle tout d’abord qui consiste à soutenir la diversité [...] la capacité des bibliothèques à offrir de l’inattendu, comme celles des libraires, n’est pas substituable au principe de sérendipité, ces heureuses découvertes de hasard qui doivent en fait beaucoup à la mémoire que les moteurs de recherche ont de nos pratiques.

Cette remarque conduit à la question de la formation et à la place que doit y tenir la fonction de médiation, seconde composante professionnelle qui nous semble essentielle au futur du métier. Si la formation des futurs personnels aux outils disponibles aujourd’hui est tout aussi essentielle que celle des personnels en poste, l’une et l’autre doivent conduire à concevoir une offre large de formation à destination des usagers. On considère trop souvent qu’il suffit d’être *digital native* pour développer des usages du numérique allant au-delà du basique. [...] On observe pourtant aisément que si la part d’expérimentation individuelle, et d’autoformation est décisive, elle a aussi besoin d’être accompagnée, structurée par une démarche de formation, et ce d’autant plus que les personnes concernées ne sont pas en situation de mutualiser leurs apprentissages. [...] Le contexte est propice à l’imagination, mais il est tout aussi favorable à l’oubli. Il appelle une détermination qui, loin de se satisfaire d’un certificat informatique et internet (C2I), place les bibliothèques et les bibliothécaires au cœur du dispositif de formation initiale et continue, s’attache à la spécificité de leur formation et de leur rôle, et ne se contente pas des indicateurs statistiques, par exemple sur le taux d’équipement des ménages en haut débit. » Bertrand Legendre, *La fin des médiations ?*, in *Horizon 2019 : bibliothèques en perspectives*, Presses de l’enssib, 2011.

Du côté de la documentation et de l'information scientifique et technique, les enjeux sont liés à la clarification des droits d'auteur de la documentation numérique (archives ouvertes, accès gratuit). Cette problématique est au centre des préoccupations de la mission ministérielle de concertation sur les contenus numériques et la politique culturelle à l'heure du numérique – Culture Acte 2. Un récent conflit avec l'INIST et REFDOC, qui revendent des articles scientifiques gracieusement mis à disposition de la communauté scientifique par leurs auteurs et accessibles gratuitement sur d'autres sites Internet, a attisé les crispations de la communauté professionnelles de l'infodoc. L'Association des professionnels de l'information et de la documentation (ADBS) a pris position : « L'ADBS, en tant qu'éditeur et association de professionnels de l'information, suit de très près tous les débats qui se jouent autour des questions du droit d'auteur. Suite aux réactions d'un nombre croissant de chercheurs, indignés par la vente de copies d'articles par l'INIST, l'ADBS souhaite présenter sa position collégiale, issue des réflexions et expériences des membres de son Conseil d'Administration.

L'ADBS est doublement concernée par la question :

- En tant qu'éditeur de la revue DOCUMENTALISTE-SI, nous sommes concernés par la question de la fourniture de photocopies d'articles par l'INIST, ou d'autres fournisseurs. Nous autorisons par ailleurs le libre accès des articles publiés dans la revue, pour une diffusion faite à titre personnel dans les blogs ou dépôts d'archives ouvertes, à partir du jour de la publication dans la revue. Nous estimons que toute diffusion, quelle qu'elle soit, doit se faire dans le respect des exigences du droit d'auteur.

- En tant qu'association de professionnels de l'information, et donc représentant de ces professionnels, nous sommes témoins de la complexité liée à l'achat d'informations notamment en raison des questions de droit d'auteur. La loi sur le droit d'auteur n'est désormais plus adaptée à nos métiers et aux usages numériques.

Nous, professionnels de l'information, souhaitons exercer notre métier avec une offre d'informations riche et diversifiée ; avec des fournisseurs d'informations ou de services en ligne conscients de leurs positionnements et de leurs apports pour nos métiers. Les problématiques de droit de copie et droit de diffusion doivent aussi être réexaminées en fonction des usages actuels et de l'évolution observée de nos métiers. » ADBS, INIST/REFDOC. *Position collégiale du conseil d'administration de l'ADBS*, 2012.

« Si l'on résume d'une manière familière, il y a mille et une manières d'être une (bonne) bibliothèque. L'indétermination des missions fait que les institutions ont tendance à vouloir occuper tout l'espace disponible : cela ramène les professionnels sur le devant de la scène avec leur conception du métier, leur capacité d'implication, de conviction et d'affirmation dans une économie qui, comme toutes les économies culturelles, est une économie passionnelle. Ceci amène à porter une attention soutenue à l'identité professionnelle et à revisiter certaines réflexions faites il y a déjà quelques années sur le « paradoxe identitaire » d' « un cœur de métier inaccessible ». Il est donc important de se référer aux professionnels et de porter une attention renouvelée aux constituants et critères de leur identité. Quant aux missions, pour terminer, elles ne peuvent pas ne pas reprendre les objectifs qui font consensus à un moment donné sur un territoire. La grammaire des missions est donc connue : tout est question de dosage mais avec la touche de décalage et d'anticipation que doivent pouvoir

apporter les professionnels. Peut-être y a-t-il là, comme il y a les nouveaux territoires de l'art, les nouveaux territoires de la bibliothèque à explorer grâce à vous. » François Rouet, Quelle(s) culture(s) ?, in *Horizon 2019 : bibliothèques en perspectives*, Presses de l'enssib, 2011.